



**Conseil communal de Vufflens-la-Ville**  
**Procès-verbal**  
**Séance du mercredi 1<sup>er</sup> avril 2026**

---

PV 1-2026

## 1. ACCUEIL, CONTRÔLE DES PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

Le Conseil communal ayant été régulièrement convoqué pour 20h, le Président, M. Yves Trottet, ouvre la séance en saluant les membres de l'Assemblée et de la Municipalité, le public ainsi qu'un représentant de la presse.

- 5 M. Yves Trottet invite l'Assemblée à observer un moment de silence à la suite des tragédies survenues à Crans-Montana le 1<sup>er</sup> janvier et à Chiètres le 10 mars 2026. Les pensées de chacun et chacune se sont tournées vers les nombreux blessés et leurs séquelles, ainsi que vers les familles et les proches des victimes.

Le procès-verbal de la séance est pris par Mme Noémie Girard, secrétaire.

### Quorum [Annexe 1]

- 10 En début de séance : 39 membres présents, 4 membres absents excusés, 1 membre absent non excusé, 1 membre en retard (préalablement annoncé)

Dès 20h08 : 40 membres présents, 4 membres absents excusés, 1 membre absent non excusé.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

### Ordre du jour et documents

- 15 La convocation, accompagnée de l'ordre du jour, a été adressée par voie postale le 4 mars 2026, dans le respect du délai réglementaire. Les documents nécessaires à la préparation de la séance – préavis municipaux n° 1, 2 et 3/2026, procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025 et annexes y-relatives, réponse de la Municipalité à la motion de M. Guillaume de Buren et consorts – ont, quant à eux, été transmis via l'Intranet du Conseil, à la même date.

- 20 Sans objection de la part de l'Assemblée, le Président considère que l'ordre du jour est accepté et suivi tel que proposé.

## 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2025

Le Président s'enquiert de savoir si une lecture, complète ou partielle, est demandée. Aucune demande n'étant formulée, il n'y est pas procédé.

- 25 Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025 est accepté à la large majorité par 36 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

*[Ndlr : vote sans le membre arrivé en retard ainsi que le membre non encore assermenté.]*

M. Yves Trottet adresse ses sincères remerciements à Mme Noémie Girard pour son travail de qualité.

## 3. ASSERMENTATION D'UN CONSEILLER COMMUNAL

- 30 À la suite de la démission de M. Ludovic Jaugey (09.01.2026), M. Florian Jeannerat, après avoir prêté serment conformément à l'article 5 du Règlement du Conseil communal, est assermenté par le Président et accueilli par acclamation par l'Assemblée.

#### 4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Yves Trottet, Président, informe l'Assemblée que le contrôle préfectoral a eu lieu le 13 janvier 2026, en présence de lui-même et de Mme Noémie Girard, secrétaire. Il s'agit d'une visite annuelle menée par M. Pascal Dessauges, Préfet, auprès de chaque commune de notre district. Ce dernier a passé en revue les activités du Conseil communal ainsi que la manière dont les dossiers ont été traités. Le contrôle s'est déroulé à son entière satisfaction.

Le 10 février, le Président annonce avoir participé, avec une délégation de la Commission des finances, à la présentation de MCH2, le nouveau modèle comptable harmonisé. Il a constaté que nous étions les derniers en Suisse et les derniers du Canton de Vaud à l'appliquer en 2027. Ce modèle comptable sera donc mis en place à Vufflens-la-Ville en 2027.

Par ailleurs, le Président rappelle les résultats des votations et élections des 8 et 29 mars 2026 pour Vufflens-la-Ville :

##### Election au Conseil communal

- Premier tour : 55,4 % de participation / 44 candidats, 44 élus dont 1 démissionnaire (entré à la Municipalité), soit 43 élus (40 % de nouveaux Conseillers-ères)
- Deuxième tour : 41 % de participation / 14 candidats, 2 élus et 12 suppléants
- Proportion hommes/femmes : 20 % début 2026 / plus de 31 % au 1<sup>er</sup> juillet 2026

##### Election à la Municipalité

- Premier tour : 63,7 % de participation / ont été élus, dans l'ordre des suffrages obtenus : Caroline Jaugey, Pascal Berchier, Hans-Urlich Wehrli, Jean-Yves Duperrut et Alex Lussignoli (Cédric Boss non élu).

La proclamation publique des résultats à l'issue du premier tour a eu lieu le 8 mars à 16h à la Salle de sport. Cette annonce a attiré une huitantaine de personnes, avec un apéritif offert par la Municipalité.

**Votations fédérales du 8 mars 2026** : taux de participation de 66,7 % à 67,9 %.

- Initiative argent liquide : refusée à 63,3 %
  - Contre-projet : accepté à 70,5 %
  - Question subsidiaire : contre-projet accepté à 70,5 %
- Initiative SSR : refusée à 71,1 %
- Initiative Fonds climat : refusée à 60,4 %
- Imposition individuelle : acceptée à 64,5 %

**Election complémentaire au Conseil d'Etat** : 57,3 % de participation au premier tour et 41,9 % au deuxième tour.

Noms	1er tour	2e tour
Roger Nordmann	241 suffrages	208
Jean-François Thuillard	224 suffrages	161
Agathe Raboud Sidorenko	24 suffrages	0

M. Yves Trottet adresse ses sincères remerciements aux 21 scrutateurs-trices qui ont participé au dépouillement du 8 mars 2026. Grâce à leur excellent travail, la publication des résultats a pu être faite dans les délais impartis.

5 Par ailleurs, le Président informe que la séance d'assermentation, destinée aux Conseillers municipaux et communaux, aura lieu le 25 juin 2026 à 20h à la Grande salle.

La première partie se déroulera sous la présidence du Préfet :

- Assermentation des membres du Législatif
- Assermentation des membres de l'Exécutif
- Nomination du/de la Président-e et du/de la secrétaire au scrutin individuel secret
- 10 • Adoption du PV séance tenante.

La deuxième partie se déroulera sous la présidence du/de la Présidente élu/e :

- Nomination du/de la Vice-président-e au scrutin individuel secret
- Nomination des scrutateurs/trices et des suppléant-e-s au scrutin de liste
- Nomination des délégué-e-s aux associations intercommunales
- 15 ○ Association intercommunale d'épuration des eaux usées de Vufflens-la-Ville et environs (AIEV)
- Association Scolaire Intercommunale de La Venoge (ASIVenoge)
- Association Scolaire Intercommunale de Cossonay-Penthalaz (ASICoPe)
- Association Intercommunale de la Piscine des Chavannes (ASPIC)
- 20 ○ Accueil de jour des enfants de la région de Cossonay (AJERCO)
- Commission consultative du suivi de la zone industrielle (à nommer par la Municipalité)
- Nomination des commissions permanentes : Commission des finances, Commission de gestion et Commission communale de recours en matière d'impôts et de taxes spéciales (CCRI).

25 En outre, le Président annonce avoir eu l'opportunité de participer, le 26 mars 2026, à la séance des syndicats de notre district, à laquelle les députés étaient également invités. Cette rencontre s'est tenue à Vufflens-la-Ville, sur le site de Camion Transports, dans la zone industrielle de La Plaine. Lors de son intervention, M. Yves Trottet a mis l'accent sur un point qui lui paraît important pour l'avenir de nos communes : les enjeux liés aux commissions et associations intercommunales. En effet, selon lui, la somme des intérêts communaux ne produit pas automatiquement un intérêt régional. Ces commissions jouent un rôle important dans la

30 coordination entre communes et dans la gestion de dossiers communs.

De plus, il rappelle que la sortie récréative de fin de législature se tiendra le 24 avril 2026. Les membres du Conseil ayant reçu une invitation par courriel, il les remercie de compléter leur inscription à la fin de la séance si ce n'est pas déjà fait.

35 Il indique également que, le 10 juin 2026, une préséance informative aura lieu avant la dernière séance du Conseil communal de la législature, destinée aux membres nouvellement élus de la législature 2026-2031. Le Président prie donc les responsables des commissions permanentes et associations intercommunales de présenter brièvement lesdites commissions et leurs enjeux (composition, nombre de réunions annuelles, etc.).

40 Concernant la recherche d'un-e secrétaire du Conseil communal, l'annonce a paru sur le site Internet communal, sur celui de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) ainsi que dans le Journal de Cossonay et l'Echo du Gros-de-Vaud. Le délai de postulation est fixé au 3 mai 2026.

Pour terminer, M. Yves Trottet informe avoir reçu, la semaine précédente, une proposition d'utilisation du Fonds Spécial du Conseil communal (dit « Fonds Bobst »), déposée par cinq membres du Conseil. Celle-ci

concerne la prise en charge des frais de garde lors de séance du Conseil, de participation à des commissions ou autres. Cette demande sera traitée lors d'un prochain Conseil. Le Président souhaite toutefois informer l'Assemblée qu'une analyse est actuellement en cours, dans le cadre du passage au MCH2, afin d'évaluer la possibilité de poursuivre le modèle mis en place pour ce fonds. Il communiquera davantage d'informations à ce sujet lors d'un prochain Conseil communal.

## **5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

### **M. OLIVIER DUPERRUT, SYNDIC**

#### **Félicitations – législature 2026-2031**

À l'issue des élections communales de mars 2026, la Municipalité adresse ses sincères félicitations à l'ensemble des personnes élues, tant au Conseil communal qu'à la Municipalité, pour la législature 2026-2031, qui débutera le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

La Municipalité tient à saluer l'engagement de celles et ceux qui ont accepté de mettre leur temps et leurs compétences au service de la collectivité et leur souhaite plein succès dans l'exercice de leur mandat au service de notre Commune.

#### **15 Bourse communale – renfort temporaire**

La Municipalité a engagé Mme Paola Cassetta dans le cadre d'un contrat à durée déterminée, du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 2026, en qualité d'auxiliaire à la Bourse communale.

Cet engagement permet d'assurer un renfort tout en libérant du temps à Mme Coronel, boursière communale, pour la préparation et la mise en œuvre du nouveau plan comptable MCH2, qui entrera en vigueur pour notre Commune avec l'établissement du budget 2027.

Mme Cassetta poursuit actuellement un cursus universitaire et dispose déjà d'une expérience dans une administration communale, notamment en appui aux activités de la Bourse.

La mise en place du nouveau modèle comptable implique un temps de travail supplémentaire estimé à environ 10 % pour la Bourse communale durant cette période.

#### **25 Archives communales**

Après 15 années consacrées à la gestion des archives communales, Mme Edith Gruaz a souhaité remettre son activité au 30 juin de cette année.

Mme Gruaz a auparavant exercé la fonction de boursière communale durant 29 années. Son engagement au service de la Commune s'étend ainsi sur plus de quarante années, durant lesquelles elle a contribué avec sérieux et rigueur à la gestion des finances communales puis à la tenue et au suivi des archives, participant ainsi à la mémoire administrative de notre collectivité.

Grâce au travail de qualité réalisé au fil des années, la commune dispose aujourd'hui d'une base solide pour la gestion et le suivi de ses archives.

Dans la perspective de cette transition, la Municipalité a lancé un appel d'offres afin d'envisager une collaboration avec une société spécialisée dans la gestion d'archives. Une période de transition permettra d'assurer la transmission des connaissances et la continuité du suivi des dossiers.

La Municipalité remercie chaleureusement Mme Gruaz pour l'ensemble du travail accompli au service de la Commune.

## Prochaine séance du Conseil communal

Les préavis prévus pour la prochaine séance du Conseil communal sont les suivants :

- Comptes 2025
  - Rapport de gestion 2025
- 5
- Adaptation des fonds dans le cadre du modèle comptable MCH2
  - Promesse de DDP en faveur de la Fondation Silo.

## M. MICHEL GRUAZ, CONSEILLER MUNICIPAL

### Domaine de l'eau

10 Le 23 décembre, on nous signalait que de l'eau s'écoulait sur un petit chemin privé au bas de l'Arzillier. Le 24 au matin, un véritable torrent empruntait ce chemin et dévastait l'aménagement extérieur d'une parcelle. Les habitants d'une dizaine de villas n'avaient plus d'eau et s'inquiétaient vivement dans le contexte de la préparation des festivités du 24 au soir. Grâce à l'intervention rapide d'une entreprise de génie civil et l'engagement sans faille de notre concessionnaire, l'entreprise Salm SA, la conduite communale a pu être réparée en début d'après-midi. Les beaux jours approchant, il ne nous reste plus qu'à remettre en état la

15 parcelle privée fortement dévastée. Merci aux bordiers concernés, et tout particulièrement à ceux dont les aménagements extérieurs de leurs villas ont été endommagés, pour leur compréhension et pour avoir fait preuve de tolérance.

### Conduite de l'ancien réservoir

20 En décembre, nous vous avons informés du fait qu'une fuite s'était produite sur une conduite à proximité de notre ancien réservoir des Rottes sur la commune de Sullens. Après moult recherches et après avoir entrepris les travaux de creuse et de déviation de l'eau au niveau du captage, il s'est avéré que la conduite n'était pas celle qui alimente notre ancien réservoir, mais une conduite privée ne faisant pas l'objet d'une servitude.

### Mobilité

25 Lors de notre entretien récent avec les CFF, nous avons appris que la construction du futur P+R de la gare commencerait en début 2027. Bien que ce P+R sera utilisé à plus de 85 % par des usagers d'autres communes, les principes de l'OFT nous contraignent à la prise en charge de coûts d'accès du bus et de coûts de déneigement que nous négocions âprement avec les CFF. L'augmentation de la capacité du Bike et rail, dans le cadre de la future gare Lhand prévue dès 2031, sera à la charge de la Commune à raison de 50 %.

### 30 Curage des drainages et conduites privés

En ce début d'année, nous avons fait curer les conduites d'eaux claires et d'eaux usées du secteur Arzillier-Grands-Champs. La surprise, c'est que, contrairement aux curages précédents, nos conduites d'eaux claires n'ont pas pu être curées correctement, car contenant déjà plusieurs centimètres de calcaire. J'ai ici un échantillon décollé au marteau piqueur. Dans le futur, nous serons contraints de curer ce secteur tous les

35 deux ans au lieu de tous les quatre ans. La Municipalité a décidé de ne pas attendre plus longtemps et de faire casser et retirer ce calcaire en urgence grâce à des moyens techniques appropriés. Nous invitons tous les propriétaires à faire curer régulièrement leurs drainages et conduites d'eaux claires en particulier. Les propriétaires du secteur de l'Arzillier sont tout particulièrement concernés par la présence très importante de calcaire dans le terrain, lequel est acheminé, par les eaux pluviales, dans les drainages des villas et par

40 répercussion dans les conduites communales.

## **Refuge**

Nous avons constaté que le plancher du refuge se soulevait au niveau des raccords des lames du plancher. Ceci pourrait être la cause de la forte humidité présente, voire d'inondations par périodes, à l'arrière du refuge. Nous avons décidé en urgence de poser un drainage à l'arrière du refuge et de vider les puits de récupération de l'eau des chéneaux.

## **Mise de bois**

Qu'on se le dise, la dernière mise de bois du Municipal des forêts aura lieu le 2 mai prochain à 10h30 en Lovateire. Ce lieu-dit se situe au bas du chemin des Bois, à droite avant d'entrer en forêt. 65 stères comprenant frêne et hêtre, mais un peu plus de frêne que de hêtre, seront misés. Au terme de cette mise de bois, le verre de l'amitié sera offert par la Commune.

## **MME CAROLINE JAUGEY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

### **Pic et Croc**

Nouvelle organisation de l'équipe éducative dès janvier 2026 : deux auxiliaires de la petite enfance (APE) ont quitté leurs fonctions. Le processus de recrutement est en cours pour un·e assistant·e socio-éducatif·ve (ASE) ou un·e APE au bénéfice d'une expérience confirmée.

Élargissement des horaires pour la rentrée 2026-2027 pour donner suite à des demandes des parents. La structure d'accueil accueillera les enfants jusqu'à 18h20 dès la rentrée scolaire prochaine, soit une demi-heure de plus qu'actuellement. Les demandes des parents portaient également sur une ouverture les matins avant l'école, mais pour des raisons d'organisation et de personnel, nous ne pouvons y donner suite. Néanmoins les parents sont invités à s'approcher de l'UAPE les Lionceaux qui a souvent des places disponibles sur ce créneau du matin.

### **Cours BLS**

Les 7 et 14 mars 2026, neuf personnes ont pu suivre leurs cours Refresh BLS/AED et ainsi prolonger pour deux années leur papier First responder.

### **AJERCO**

M. Claude Borgeaud, Directeur de l'AJERCO, actuellement en arrêt maladie, a fait valoir son droit à une retraite anticipée avec effet au 31 octobre 2026.

Mme Carla Reynaud, Directrice des ressources humaines, assume dès à présent la direction générale ad intérim, avec l'appui des autres membres de la Direction ainsi que le soutien renforcé du Comité de direction.

## **M. PASCAL BERCHIER, CONSEILLER MUNICIPAL**

### **Contrôles radar**

Plusieurs contrôles radar ont été effectués sur le territoire communal, fin 2025 et début 2026, à la Grand-Rue et à la route du Moulinet. Au total, 16 conducteurs ont été dénoncés sur 485 véhicules contrôlés.

Le taux d'infraction pour Vufflens-la-Ville reste plus élevé (environ 2 %) que le taux d'infraction cantonal.

Après dix années d'utilisation, le radar pédagogique est arrivé en fin de vie et ne fonctionnait plus de manière fiable. Un nouvel appareil a été acquis et sera bientôt placé à différents endroits dans le village.

## **Chemins AF**

Les travaux sur les chemins sont à présent terminés. L'entreprise procédera à l'aménagement des banquettes dès le 7 avril 2026, sous réserve des conditions météorologiques favorables.

## **Eclairage public**

- 5 Depuis le lundi 23 mars, l'entreprise Duvoisin-Groux SA procède au remplacement des luminaires sur le territoire communal. Les travaux devraient se poursuivre sur une durée approximative d'un mois.

10 Ensuite, un programme d'abaissement de l'éclairage sera mis en service, avec une intensité différenciée entre les rues principales, les rues secondaires et les quartiers résidentiels. Lors du passage d'un véhicule ou d'un piéton, les lampadaires augmenteront automatiquement leur intensité jusqu'à la valeur définie lors de l'installation. Cette nouvelle manière d'éclairer notre village s'inscrit dans la continuité du Plan climat, en contribuant à la préservation de la faune nocturne tout en permettant de réaliser des économies d'énergie.

## **Bâtiments**

Nous tenons à vous rappeler quelques règles relatives à la location des salles communales, tels que la Grande salle ou le refuge.

- 15 La personne signataire du formulaire de location doit impérativement être présente aux états des lieux ainsi que durant toute la période de location. Elle est tenue responsable des dégâts causés au bâtiment ou au mobilier. À ce titre, elle doit être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile. Nous rappelons également que les locations pour le compte de tiers ne sont pas autorisées et que chaque ménage est limité à deux locations par année.

- 20 **M. HANS ULRICH WEHRLI, CONSEILLER MUNICIPAL**

## **Manifestations**

### **Coup de balai**

25 Le coup de balai du samedi 21 mars a bénéficié d'une belle météo avec un magnifique soleil contribuant au succès de cette bonne action, inciter et sensibiliser la population à participer à cette opération cantonale de ramassage des déchets. Après le café-croissant au restaurant Le Marteley, briefing aux participants équipés de gilets de sécurité jaunes, distribution du matériel (gants, pinces ramasse-déchets et sacs poubelles de 35 litres), formation des groupes, au nombre de six, et départ dans les secteurs de Vufflens-la-Ville.

30 Cette année les groupes ont été dirigés dans les secteurs de la gare CFF, la zone industrielle et la forêt direction Gollion. C'est en effet dans ces zones que l'on trouve le plus de déchets, car c'est plus facile de jeter dans la nature sans être vu. Le résultat du ramassage : 80 kilos de déchets laissés à l'abandon ont été collectés, soit 10 kilos de plus que l'année dernière. La Municipalité remercie les 32 participants, petits et grands, pour leur engagement sans faille.

35 Comme à l'accoutumée, après l'effort, le réconfort. Retour au Marteley pour une photo de groupe suivi d'un moment de partage et de convivialité autour d'un apéro dînatoire. La Municipalité salue la bonne humeur et la bonne ambiance qui a régné durant cette action. La Municipalité se réjouit de renouveler cette action et vous donne rendez-vous en 2027.

## **Jubilaires**

40 Le 19 janvier, une délégation municipale s'est rendue au domicile de Mme Berchier afin de lui présenter tous ses bons vœux pour son 90<sup>e</sup> anniversaire.

Le 23 mars, une délégation municipale s'est rendue au domicile de Mme Villard afin de lui présenter tous ses bons vœux pour son 90<sup>e</sup> anniversaire.

## 6. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 1/2026 : « RESTAURANT DU MARTELEY, DEMANDE DE CRÉDIT POUR : LA FERMETURE DU COUVERT DE LA TERRASSE ET LA COUVERTURE DE LA TERRASSE »

### Préavis municipal

5 Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre *ad hoc*.

### Rapport de la Commission [Annexe 2]

Le rapport de la Commission, composée de M. Jean-Marc Lüscher, Président, et de MM. Jean-Claude Stucky et Alain Vienet, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 26 mars 2026.

Il est lu par M. Jean-Marc Lüscher, Président.

### 10 Rapport de la Commission des finances – COFIN [Annexe 3]

Le rapport de la COFIN, composée de Jean-Claude Bersier, Président, de MM. Joseph Vanderweckene, Patrick Vigouret, Jean-Paul Carrard et Alex Lussignoli, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 27 mars 2026.

Sa lecture n'est pas demandée.

### Discussion

- 15
- M. Joseph Vanderweckene souhaite exprimer un reproche collectif, dans lequel il figure lui-même. Concernant le bâtiment du Marteley, des travaux postérieurs à la construction ont déjà été effectués, ce n'est en effet pas le premier ouvrage qu'on nous propose : on a fait faire le sas d'entrée après coup. Ce qu'il regrette, c'est que lorsqu'on a des projets de cette envergure, on ne soit pas plus critique au niveau du Conseil communal sur les plans d'architecte, sur le devenir du bâtiment, etc.

20

On discute toujours uniquement pour ainsi dire de l'aspect financier. Et c'est un peu dommage, car on se prive de réfléchir sur certains points et, après, on doit faire des annexes. Si, dès le départ, on s'était appliqué, en plénum, à examiner le projet dans sa globalité ou en créant une commission du Conseil chargée de critiquer de façon valable le travail de l'architecte, on n'aurait pas besoin de faire des rallonges. Le Conseiller estime que c'est nécessaire, car le Marteley est un bel outil, un lieu où

25

l'on peut se rencontrer, et c'est un peu dommage de construire par petits morceaux à la place de mener une réflexion en amont. Il précise cependant qu'il ne critique pas du tout la nécessité de faire quelque chose, bien au contraire, mais il critique – et il se met dans le lot – le fait que le Conseil ne soit pas suffisamment critique sur les plans d'architecte.

    - M. Guillaume de Buren rappelle que le Conseil communal est compétent pour l'usage du foncier et pour la décision sur les nouvelles constructions et les modifications des bâtiments, mais pas sur les détails techniques de planification, de forme, de couleur, etc. Cela appartient à la Municipalité. S'il y a un reproche à faire, il pense que le Conseil communal n'est pas outillé. On peut souhaiter tel ou tel élément, mais cela n'appartient pas au Législatif.
    - M. Joseph Vanderweckene déclare le savoir, mais relève que laisser ce problème à la seule

30

Municipalité, c'est lui mettre quelque chose de lourd sur le dos. Il pense qu'il serait intéressant de créer une commission du Conseil communal qui puisse venir en soutien de la Municipalité dans ce genre de projets d'envergure. Il y a peut-être deux ou trois personnes au sein de la Municipalité qui vont porter le projet et il estime qu'il serait nécessaire qu'elles soient soutenues. De plus, on limiterait ainsi les frais du budget. Il y a la loi et il y a l'esprit de la loi.

35

    - M. David Goy, qui utilise énormément le Marteley avec son entreprise comme outil de travail, estime que le restaurant a évolué en douceur au fur et à mesure des améliorations qui ont été faites et que cela a été fait avec intelligence. Selon lui, c'est impossible de se dire, dès départ, que le bâtiment doit

40

avoir cette forme-là ou doit être construit de cette manière-là, etc. Ce qui a été construit petit à petit en fait un outil de travail performant pour la Commune. Selon lui, la situation est assez correcte.

- M. Vu Tran, qui a fait partie de la commission chargée d'étudier le sas d'entrée en 2022, rappelle qu'on avait eu l'occasion de discuter avec la Municipalité et qu'on avait appris que la Municipalité avait pensé à l'extension ultérieure afin de ne pas investir tout de suite beaucoup dans la construction. Pour ce qui a été prévu, il ne peut que féliciter la vision de l'époque. Il pense que, grâce à ce qui a été prévu à l'époque, l'extension ne va pas coûter autant que si cela n'avait pas été prévu.
- Mme Stéphanie Reda abonde dans le sens de son collègue, M. Joseph Vanderweckene. Elle tient à dire à la place du Président, qui doit rester neutre, que celui-ci a souvent parlé de vision à long terme, de projet fini, de projet abouti. Le Conseil y avait d'ailleurs réfléchi et demandé quelque chose d'abouti. Cela dit, on n'a peut-être pas ces compétences-là, mais la Conseillère n'est pas sûre que ce soit de notre faute à tous. On a en tout cas essayé de dire les choses à la Municipalité. Cela s'est fait, cela ne s'est pas fait, ce n'est pas de notre compétence, mais on a alerté sur le sujet.
- M. Raymond Lambelet a compris qu'il n'y aurait pas besoin de fermer le Marteley durant les travaux. Mais, étant donné que cela va se faire durant la période où l'on se tient sur la terrasse, il aimerait vraiment que la conduite des travaux se passe de manière exemplaire et qu'ils durent le moins longtemps possible. Quand il voit le temps qu'il faut pour changer une vitre, il se dit que ces travaux vont quand même durer... La surveillance des travaux doit être dynamique pour que la gêne soit au minimum pour les usagers du restaurant.
- La parole n'étant plus demandée, M. Yves Trottet, Président, clôt la discussion et procède alors au vote.

### **Adoption du préavis**

Le préavis est alors soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE**

- Vu le préavis municipal n° 1/2026 du 9 février 2026 ;
- Oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- Oui le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### **DÉCIDE**

1. D'accepter le préavis tel que présenté ;
2. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 178'000.- TTC pour la fermeture du couvert de la terrasse et la couverture de la terrasse du restaurant du Marteley ;
3. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ;
4. D'amortir cet investissement de manière linéaire sur une durée de 30 ans, conformément au modèle comptable harmonisé MCH2 ;
5. De porter les charges annuelles d'amortissement au compte de fonctionnement.

Le préavis n° 1/2026 est accepté à la large majorité par 38 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.

## 7. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2/2026 : « DEMANDE DE CRÉDIT POUR LE REMPLACEMENT DU VÉHICULE DE VOIRIE (UTILISATION MIXTE ET DÉNEIGEMENT) »

### Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre *ad hoc*.

#### 5 Rapport de la Commission [Annexe 4]

Le rapport de la Commission, composée de M. Jacques Pilet, Président, de Mme Marie-Laure Lüscher et de M. Eric Scharmay, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 19 mars 2026.

Il est lu par M. Jacques Pilet, Président.

#### Rapport de la Commission des finances – COFIN [Annexe 5]

10 Le rapport de la COFIN, composée de Jean-Claude Bersier, Président, de MM. Joseph Vanderweckene, Patrick Vigouret, Jean-Paul Carrard et Alex Lussignoli, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 27 mars 2026.

Sa lecture n'est pas demandée.

### Discussion

- 15 • M. Cédric Boss souligne, en premier lieu, que le choix de reprendre un véhicule de cette marque, dans ces conditions, ne lui pose aucun problème. La seule chose qui le dérange, c'est que la Municipalité présente trois offres, ce qui lui paraît un peu « light ». Dans le domaine automobile, il y a quelque temps, la Municipalité a choisi un véhicule de la marque Toyota qui est exactement le même que Peugeot, Citroën, Fiat. Quant à la marque Reform, c'est est une marque implantée, autrichienne, très bien. Ce qui le dérange, c'est qu'il n'y ait pas plus d'offres. Il y a trois offres qui sont obligatoires, certes, mais il y a d'autres fabricants, comme Iveco (la commune de Penthaz ne va pas dire le contraire). Il ne le dit pas parce qu'il gagne de l'argent en promouvant Iveco, mais parce que c'est un exemple qui lui paraît positif. Aujourd'hui, il ne va pas dire au Conseil de voter contre cette décision, mais, selon lui, il faudrait peut-être aller plus loin dans la recherche d'un nouveau véhicule de cet acabit. Il ne sera peut-être plus là quand ce véhicule ne fonctionnera plus, parce que c'est une marque fiable. Mais il le répète, proposer trois offres, même si c'est la loi, ne lui paraît pas suffisant. Il avait envie de le dire, bien que cela ne regarde que lui et que ce ne soit pas pour influencer l'Assemblée.
- 20
- 25
- 30 • M. Yves Trottet, Président, demande si ces propos appellent une réponse.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, répond que oui, car ce sont des véhicules qui sont assez spécifiques. Iveco n'a pas de véhicule de ce type avec un empattement aussi court de type communal. La réflexion avait été faite, il y a deux ou trois ans, quand il y avait eu un petit accident avec le Reform qui avait tourné : on pensait qu'il y allait avoir un dégât total, mais, pour finir, le véhicule avait pu être réparé. La Municipalité avait déjà approché différents constructeurs comme Iveco et Man. Ce sont des véhicules tellement spécifiques qu'on compte essentiellement trois marques sur le marché, mais il ne dit pas qu'il pourrait y en avoir une de plus. Cependat chez Iveco ou Man, pour ce type de véhicule, il n'y a pas cette spécificité.
- 35
- 40 • M. David Goy complète ces propos concernant la spécificité du châssis : sur les trois marques présentées dans le préavis, ce sont des machines qui, à la base, sont faites pour l'agricole afin de travailler dans les champs dans des conditions difficiles. La version Iveco est plutôt routière, on ne boxe pas dans la même catégorie.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, souligne aussi que, avec l'empattement, cela pose un problème de giration quand il faut passer dans de petites ruelles ou des chemins étroits. C'est la raison pour

laquelle on n'arrive pas à avoir cette même catégorie avec Iveco, Man ou certains autres types de véhicules.

- La parole n'étant plus demandée, M. Yves Trottet, Président, clôt la discussion et procède alors au vote.

## 5 Adoption du préavis

Le préavis amendé est alors soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- Vu le préavis municipal n° 2/2026 du 9 février 2026 ;
- Oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- 10 • Oui le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### DÉCIDE

1. D'accepter le préavis tel que présenté ;
- 15 2. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 225'400.- TTC pour le remplacement du véhicule de voirie ;
3. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ;
4. D'amortir cet investissement de manière linéaire sur une durée de 10 ans, conformément au modèle
- 20 comptable harmonisé MCH2 ;
5. De porter les charges annuelles d'amortissement au compte de fonctionnement.

Le préavis n° 2/2026 est accepté à la large majorité par 38 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.

## 8. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 3/2026 : « RÉMUNÉRATION DES AUTORITÉS COMMUNALES POUR LA LÉGISLATURE 2026-2031 »

### 25 Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre *ad hoc*.

### Rapport de la Commission des finances – COFIN [Annexe 6]

Le rapport de la COFIN, composée de Jean-Claude Bersier, Président, de MM. Joseph Vanderweckene, Patrick Vigouret, Jean-Paul Carrard et Alex Lussignoli, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 27 mars 2026.

30 Il est lu par M. Jean-Claude Bersier, Président.

### Discussion

- M. Samuel Berthoud souhaite formuler une remarque qui n'appelle pas forcément de réponse. Cela lui avait déjà fait « tilt » en décembre 2025, lors du rapport de la Commission des finances sur le budget. Il existe des préavis pour lesquels la COFIN analyse uniquement l'aspect financier, tandis que
- 35 la commission *ad hoc* étudie le reste. Or, en l'absence de commission *ad hoc*, la COFIN traite le fond du dossier. On peut penser que c'est du pinaillement, mais cela reste important : dans la conclusion du présent rapport, il est noté « du point de vue strictement financier » ; mais étant donné que la

COFIN traite le fond sur ce type de dossier, il faudrait ôter cette mention dans les prochains rapports afin de signifier que l'ensemble a été examiné, et pas uniquement l'aspect financier.

- M. Jean-Claude Bersier en prend bonne note.

## 5 **Adoption du préavis**

Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE**

- Vu le préavis municipal n° 3/2026 du 9 février 2026 ;
- Oui le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet ;
- 10 • Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### **DÉCIDE**

- 15 1. D'approuver le barème fixant le montant des indemnités et vacations du/de la Syndic·que, des Municipaux, du ou de la Président·e, des membres du bureau, des commissions, des représentant·e·s dans les associations intercommunales, du/de la secrétaire du Conseil communal et de son ou sa remplaçant·e et des Conseillères et des Conseillers communaux pour la législature 2026-2031 ;
2. De fixer l'entrée en vigueur de ce barème au 1<sup>er</sup> juillet 2026.

Le préavis n° 3/2026 est accepté à l'unanimité.

## 20 **9. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À LA MOTION DE M. GUILLAUME DE BUREN ET CONSORTS « POUR UN DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DE LA ZUP EN MARTELEY »**

### **Réponse municipale**

La réponse municipale a été régulièrement déposée et figure dans le registre *ad hoc*.

### **Rapport de la Commission [Annexe 7]**

- 25 Le rapport de la Commission, composée de M. Patrick Vigouret, Président, de Mme Martine Nicollerat et de M. Géraud de Laval, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 24 mars 2026.

Il est lu par M. Patrick Vigouret, Président.

A la demande la Municipalité et avant d'ouvrir la discussion, M. Yves Trottet, Président, cède la parole à Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, qui donne lecture du complément d'information suivant :

- 30 *La Municipalité souhaite apporter des précisions à la suite du rapport de la commission, afin de garantir une compréhension claire de l'organisation du site de la ZUP En Marteley, en particulier du périmètre destiné à la maison de la santé et de la surface restant à disposition de la Commune.*

*Elle confirme partager l'analyse et l'interprétation présentées dans le rapport de la commission.*

- 35 *L'implantation de la maison de la santé est envisagée dans le cadre d'un futur préavis portant sur l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) en faveur de la Fondation Silo. Le périmètre de ce DDP sera limité à l'emprise nécessaire à la réalisation du projet.*

Le solde de la parcelle restera propriété communale et ne fait, à ce stade, l'objet d'aucune affectation spécifique. Il constitue une réserve foncière permettant de conserver une flexibilité pour l'évolution future du site.

5 À titre de vérification de capacité, cette surface permettrait, si nécessaire, l'implantation d'équipements scolaires et parascolaires conformes aux standards usuels (environ six salles de classe, locaux annexes, UAPE d'environ 48 places, cantine, bibliothèque), pour une surface indicative de 2'370 m<sup>2</sup>, tel que présenté dans le rapport ABA, p. 13).

10 Par ailleurs, selon le Schéma d'implantation du scénario 2 du rapport ABA (p. 18), le potentiel de développement restant atteindrait environ 2'888 m<sup>2</sup> de surface au sol après réalisation de l'EMS, ce qui confirme la capacité du site à accueillir de tels équipements.

Cette réserve permet également d'envisager, le cas échéant, d'autres besoins communaux, telle qu'une extension de la salle de sport existante, en dehors du périmètre du DDP.

15 La Municipalité souligne que ces éléments sont donnés à titre indicatif. Aucun projet ni planification n'est engagé à ce stade. Toute évolution future fera l'objet d'un préavis spécifique soumis au Conseil communal, sur la base de besoins avérés.

## Discussion

- 20 • M. Pierre Baumann constate qu'un énorme travail a été fait ces derniers mois, ce qui est une excellente chose. Dans une situation pareille, il aurait trouvé préférable que tout ce qui vient d'être raconté soit projeté sur un plan, afin de montrer les nombreuses rocade effectuées. Cependant, il se dit conscient que rien n'est définitif. Cette manière de faire est un peu obscure, il y a eu trop de mots à la fois.
- 25 • M. Guillaume de Buren souhaite débiter par un commentaire : la motion a plusieurs fois été présentée comme « la motion de Guillaume de Buren », bien qu'il s'agisse de la motion de l'ensemble de la commission. Celle-ci a été rédigée par l'ensemble de la commission, parce que l'ensemble de la commission n'a pas été convaincue par la Municipalité, notamment en raison de cette obscurité ou ce flou entourant les éléments présentés. Ce qu'il vient d'entendre ne le rassure pas du tout. Il s'en explique : lorsque la motion a été déposée, il avait utilisé l'expression « ceinture et bretelles », parce qu'on était bien conscients qu'il existait une faille légale, tant dans le préavis municipal que dans l'amendement de la commission. Il s'agissait simplement de faire en sorte que ce qui a été décidé, à 30 l'unanimité moins les abstentions, ne soit pas maintenu en raison d'un problème juridique. Cela n'avait pas d'autre fonction que celle-ci. Ce qui est demandé, c'est de nous présenter le Tetris de En Marteley plutôt que de jouer aux Duplo en jetant des pièces par terre. On aimerait voir comment les choses vont s'articuler entre elles. Parce qu'on entend parler de mètres carrés, on entend que c'est possible, mais, lorsqu'on s'est retrouvé, à une ou deux reprises, devant des plans, ce n'était 35 étonnement pas si simple... Parce que l'agrandissement de la Grande salle, cela ne jouait plus tout à fait, car il y avait des fronts de construction, etc. La réponse de la Municipalité à la motion traite beaucoup du déplacement de l'école, or ce n'était pas du tout cela qui était demandé. Ce qui était demandé dans cette motion, c'est que la Municipalité présente le Tetris de En Marteley dans le futur. Dans la réponse municipale, le Conseiller ne lit pas cela et ne le voit figurer sur aucun plan. A ce 40 propos, est-ce que la Municipalité dispose d'un tel schéma, est-elle capable aujourd'hui de répondre à la motion en présentant ce Tetris ? Soit c'est oui, et il sera très heureux de le découvrir maintenant, soit c'est non, et il sera très mal à l'aise pour voter, parce que la réponse n'est pas donnée. Ce Tetris existe-t-il étant donné qu'il s'agit de la demande de la motion ?
- 45 • Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, lui répond que le schéma se trouve à la page 18 du rapport d'ABA Partenaires [Ndlr : Etude de faisabilité de développement des ZUP – Scénarios d'aménagement et d'implantation des zones d'utilité publique Bovon et Marteley, 27.10.2025] où

l'on peut voir l'emplacement de la maison de santé, de l'EMS ainsi que le parascolaire et le préscolaire. On constate qu'il y a largement la place de faire le parascolaire et le scolaire.

- M. Yves Trottet, Président, demande à la Municipalité s'il est possible de projeter ce schéma.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, demande pourquoi M. Guillaume de Buren a parlé de l'extension de la Grande salle.

M. Guillaume de Buren lui répond que, lorsque la commission a rencontré la Municipalité, un schéma a été présenté par l'Exécutif. A ce moment-là, la commission s'est inquiétée de savoir si l'extension de la Grande salle d'un tiers était prévue dessus. La réponse a été que oui, bien sûr. Par la suite, la commission, avec la Municipalité, s'est rendu compte que cela n'était pas possible sur le schéma présenté. D'où la question : peut-être que, suivant où l'on place la route, suivant où l'on place la bibliothèque, les zones de déassement, etc., on va peut-être devoir faire un autre DDP. Le géomètre devra définir une surface un peu différente. On ne conteste pas le projet, mais on s'inquiète que, comme pour les autres projets, cela ne soit pas prévu à plus long terme. On souhaite éviter de se retrouver après en se disant qu'on aurait dû avoir une vue d'ensemble.

- M. Olivier Duperrut, Syndic, constate que l'on parle de la Salle de sport, pas de la Grande Salle.
- M. Guillaume de Buren, le confirme et adresse ses excuses pour cette confusion.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, déclare que le sujet est déjà compliqué, alors si on commence à mettre la Grande salle là-dedans, cela risque d'être très compliqué... Il pense qu'il y a toujours eu la place pour l'extension de la Salle de sport, il n'y a pas de souci avec cela. Un plan de géomètre va arriver, qui sera transmis au Conseil communal lors de la promesse du DDP et qui prouvera que oui, il y a de la surface. Pourquoi refaire un DDP pour une autre salle de sport, il n'y en a pas besoin ? Il y aura un DDP pour la maison de la santé, pour la Fondation Silo, et tout le reste est toujours propriété de la Commune afin d'avoir la place de réaliser d'autres infrastructures, qu'elles soient de type scolaire ou parascolaire, voire plus.

M. Vu Tran projette le schéma de la page 18 du rapport d'ABA Partenaires. Mme Caroline Jaughey y montre l'implantation de la maison de santé, de l'EMS, du CAT ainsi que la surface restante où l'on peut voir le potentiel de développement futur de 2'888 m<sup>2</sup>. Ce qui a été mis sur le plan, c'est bien le programme parascolaire et scolaire. A la page 13, on avait le détail du programme avec le développement des classes, du préau, des places de stationnement, de la bibliothèque, de l'UAPE de 48 places et même la cantine communale.

- M. Patrick Vigouret souligne que, dans le rapport qui a été rédigé, il est notamment mentionné qu'il est nécessaire que la Municipalité remette ce schéma à jour lorsque le DDP sera déposé.

M. Olivier Duperrut, Syndic, confirme qu'il le sera avec les m<sup>2</sup> précis du DDP et avec les réserves.

M. Thierry Marchon revient sur la réserve destinée à la Salle de sport : quand on voit ce projet par rapport à une extension d'un tiers de la Salle de sport, il y a un blocage qui semble apparaître...

M. Olivier Duperrut, Syndic, demande pourquoi parler d'un tiers. Parce que pour la Salle de sport, il y a un appartement, des sous-sols, il n'y a pas eu de longueur totale.

M. Thierry Marchon rétorque que c'est ce qui avait été discuté.

M. Olivier Duperrut, Syndic, réplique que ce n'est pas un tiers.

M. Yves Trottet, Président, prie les intervenants de s'écouter.

M. Thierry Marchon déclare souhaiter terminer sa discussion. En termes de surface, cela entre en collision avec le bâtiment en brun sur le schéma. Ce n'est pas un blocage qui est énorme, mais dans le DDP et le projet du géomètre, cela doit évidemment être pris en considération et la surface nécessaire pour cette réserve doit clairement être comprise dans ces plans.

M. Olivier Duperrut, Syndic, déclare que ces réserves seront clairement mises sur le plan du géomètre. La Municipalité a déjà fait une séance avec le notaire et cela a été expliqué. Ces réserves futures pour l'extension de la Salle de sport, pour ce qui sera scolaire, parascolaire, cantine,

bibliothèque, tout sera précis. C'est en cours de réalisation chez notre géomètre pour pouvoir le présenter lors de la promesse du DDP pour la Fondation Silo au mois de juin.

- Mme Alienor Llona se questionne par rapport à l'espace réservé au parascolaire et au scolaire potentiel futur : on voit bien une zone assez grande si l'on construit tout ce qui est prévu d'un coup. On va construire une UAPE prochainement pour répondre aux besoins les plus pressants, mais s'il y a déjà un bâtiment pour l'UAPE, est-ce qu'il y aura encore de la place dans l'espace restant pour construire une école et une bibliothèque qui sont deux bâtiments qui occupent de l'espace ?
- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, lui répond qu'il y aura largement assez de place pour réaliser les bouts séparément. Ce sera de toute façon une extension, ce sera fait de manière rationnelle.
- M. Guillaume de Buren serait enchanté d'avoir un schéma tel que décrit et serait complètement d'accord de soutenir la Municipalité. Cependant, il a fait plusieurs séances avec la Municipalité qui ne l'a jamais convaincu que le Tetris avec les différentes pièces futures puisse s'articuler. On nous a toujours dit de ne pas s'inquiéter, que tout irait bien. Mais, dans le temps, peut-être que l'accès à l'EMS sera différent en fonction de la bibliothèque ; on a parlé du fait que ce serait peut-être des grands à l'UAPE, alors peut-être que l'EMS ne sera pas positionné de la même manière, etc. Et ce Tetris, cette articulation, il y a une demande pour que la Municipalité l'explique, c'est l'objet de cette motion. Cette motion, pour lui, elle n'a pas de réponse. Aujourd'hui, il n'a pas les informations lui permettant de voter cela. Et il serait toutefois enchanté de le faire ! Il aurait beaucoup aimé être convaincu. On voit sur les documents sur lesquels la Municipalité s'appuie que le front de construction pour l'extension de la Salle de sport ne permet pas ces plans. Il ne doute pas qu'on trouvera des arrangements, mais il faut les anticiper, parce qu'une fois que le DDP est donné, c'est fini, c'est trop tard. C'est ce qui est écrit dans le PV du 10 décembre 2025. Il répète, et regrette, qu'on n'ait pas cette réponse aujourd'hui.
- M. Yves Trottet, Président, précise qu'on ne va pas, au fond, voter pour ou contre cette motion. A la fin, on va prendre acte que la Municipalité a donné une réponse. Il a posé la question à la juriste : si on vote pour ou si on vote contre, le résultat est similaire. Mais il demandera quand même le vote. Avec le vote, on a pris acte d'une réponse municipale. Il faudrait refaire une action par la suite. Ce sont des faits juridiques, il est navré que ce soit comme cela, mais il ne peut pas aller contre.
- M. Thierry Marchon revient sur les propos de son collègue concernant la réponse à la Municipalité à la motion. Oui, on reste sur notre faim, car elle ne répond pas clairement aux éléments qui avaient été demandés, à savoir préciser le développement des activités parascolaires dans ce secteur. On a une explication sur les craintes ou les éléments dans lesquels la Municipalité ne pourrait pas entrer en discussion par rapport au scolaire, d'accord, mais la motion ne parlait pas spécifiquement du scolaire, mais plutôt du développement du parascolaire. C'est donc difficile de voter sur quelque chose qui ne répond pas à la question.
- Comme lors de la précédente séance, Mme Stéphanie Reda répète qu'il faut surtout éviter de faire des petits bouts à gauche à droite. Le but est de comprendre comment cela va s'articuler pour qu'on n'ait pas besoin de valider un bâtiment ici, un autre là. Il s'agit simplement de savoir comment cela va se passer : c'était le but de la motion.
- Pour sa compréhension personnelle, M. Vu Tran déclare avoir repris le schéma de traitement d'une motion. Dans ce traitement, la Municipalité analyse et il y a trois possibilités, dont le fait que la Municipalité rédige un projet de décision. Est-ce qu'on va voter sur un projet ?
- M. Yves Trottet, Président, indique que non et que c'est ce qu'il vient de dire. Nous avons fait une action commune avec la Municipalité pour savoir comment traiter cette motion, en sachant que le Bureau du Conseil a eu une autre compréhension que celle de M. le Syndic. Nous avons bien sûr connaissance du document dont parle M. Vu Tran. La Municipalité a écrit un rapport d'explication. Au Bureau, on s'est posé la question de savoir que faire de ce rapport : faut-il nommer une

commission pour l'analyser ? On a pesé le pour et le contre, car, quand on lit le schéma de traitement, ce n'est pas forcément clair. On s'est adressé à la juriste pour obtenir un avis en commun avec la Municipalité. La compréhension pouvait être un peu différente et on a décidé de nommer une commission *ad hoc* pour faire le travail qui a été présenté aujourd'hui. Il s'agit d'une prise d'acte de la réponse de la Municipalité, mais on doit passer par le vote.

- M. Joseph Vanderweckene précise ce qu'on va faire maintenant : il y a eu une motion, il y a eu une réponse de la Municipalité, il y a eu une commission chargée d'examiner cette réponse. Et que demande la commission ? Sur quoi doit-on se prononcer ? C'est simplement de prendre acte, point à la ligne.
- M. Yves Trottet, Président, le confirme.
- M. Cédric Boss constate que toute cette histoire lui pose un petit problème qui a été légèrement soulevé par son collègue. Que l'on vote oui ou non, cela ne change rien, on est bien d'accord.
- M. Yves Trottet, Président, lui répond que nous prenons acte. Il n'y a pas de décision qui est issue de cela. C'est le processus usuel que nous avons. Il est peut-être discutable, mais il est tel quel. Le Président ne peut pas le changer, car il ne fait pas les lois.
- M. Joseph Vanderweckene ajoute qu'il n'y a pas de oui et il n'y a pas de non. Il s'agit simplement de prendre acte.
- M. Yves Trottet, Président, relève qu'il va quand même falloir prendre acte et lever la main. Les membres du Conseil peuvent aussi ne pas prendre acte. Il a essayé d'éclaircir le sujet, mais malgré ces éclaircissements, il se rend compte qu'il reste des zones de flou. La parole n'étant plus demandée, M. Yves Trottet, Président, clôt la discussion et procède alors au vote.

### **Adoption de la réponse municipale**

La réponse municipale est alors soumise à l'adoption du Conseil communal qui :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE**

- Vu la réponse de la Municipalité à la motion de M. Guillaume de Buren et consorts « Pour un développement harmonieux de la ZUP En Marteley » du 16 février 2026 ;
- Oui le rapport de la commission d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### **DÉCIDE**

1. De prendre acte de la réponse à la motion de M. Guillaume de Buren et consorts « Pour un développement harmonieux de la ZUP En Marteley ».

La réponse de la Municipalité à la motion de M. Guillaume de Buren et consorts est acceptée à la majorité par 25 voix pour, 8 voix contre et 6 abstentions.

## **10. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

- M. Patrick Vigouret invite la Municipalité à moderniser et fiabiliser le matériel électronique de la salle, à savoir l'écran et le projecteur.
- M. Cédric Boss a remarqué qu'il y a des interdictions de s'arrêter depuis le cimetière, ce qu'il trouve très bien. Mais pourquoi n'est-ce pas le cas au carrefour Marteley/Grand-Vigne ? Car le problème des accès à ses locaux et à ceux de son voisinage est récurrent : il y a d'ailleurs eu de nombreuses histoires à ce sujet avec M. le Syndic. Lorsque la belle-mère du Conseiller a été souffrante, l'ambulance n'a pas pu arriver sans que lui-même doive faire la police, ce qui n'est pas son rôle.

Pourquoi ne fait-on pas ce genre de signalisation dans le reste du village ou, en tout cas, sur Marteley/Grand-Vigne ?

- 5 • M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, lui répond que les aménagements réalisés sur la route du Moulinet avaient pour but d'éviter les problèmes en lien avec les écoles. En effet, les gens amenaient leurs enfants à cet endroit-là et les enfants traversaient alors que les voitures venaient d'un côté ou de l'autre de la route de Bovon. Il y avait donc un vrai danger. On a installé ces signaux d'interdiction de s'arrêter pour essayer d'améliorer la sécurité des élèves. Mais il n'est pas prévu et envisageable de mettre de tels signaux dans toutes les rues du village.
- 10 • M. Cédric Boss le conçoit, mais avec la Salle de sport, la Grande salle ainsi que toutes les infrastructures qui sont à disposition de tous, y compris de celles et ceux qui viennent de l'extérieur de la Commune, de plus en plus de gens se parquent en empêchant les habitants de rentrer et de sortir de leurs locaux. Il comprend l'explication concernant le tracé du cimetière, mais il y a quand même une chose : le système de panneau au bout des places de parc est très mal fait. Les gens pensent qu'ils peuvent se parquer comme ils veulent.
- 15 • M. Olivier Duperrut, Syndic, souhaite rappeler que la Municipalité a été à l'écoute de cette problématique. Un courrier a été envoyé à toutes les sociétés locales pour qu'elles fassent le nécessaire auprès de leurs membres. Il ose espérer que cela ait malgré tout produit un effet.
- M. Cédric Boss répond que cela fonctionne un certain temps, mais que cela recommence après.
- 20 • M. Olivier Duperrut, Syndic, admet que la Municipalité pourrait refaire un courrier tous les six mois. Quand la Municipalité écrit pour demander de respecter le voisinage et de ne pas se parquer n'importe où, les gens sont conscients. Il faudrait amender, mais, dans ce cas, les gens ne sont pas contents et récrivent derrière qu'ils ne veulent pas payer.
- M. Cédric Boss déclare qu'il faut mettre des restrictions.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond qu'on peut mettre toutes les restrictions qu'on veut, les gens s'en moquent si on ne met pas une amende de temps en temps.
- 25 • Mme Daniela Stettler annonce habiter à nouveau Vufflens-la-Ville depuis quelques années et se pose des questions par rapport à la zone industrielle. Elle reconnaît avoir déjà importuné la Municipalité avec cette problématique. Elle a réussi à obtenir gain de cause auprès du Canton par rapport aux garages sans bâtiment. Elle se demande ce qui est prévu pour les prochains mois et les prochaines années avec l'augmentation du trafic, les camions qui seront là avec Denner, la hauteur des parois anti-bruit de la RC 177 qui ne servent pas à grand-chose, etc. Mais elle s'interroge surtout sur la manière de sortir bientôt de Vufflens-la-Ville. Car cela devient un gros problème, notamment au giratoire en bas du village. Qu'est-ce qui est prévu pour cette zone industrielle et le développement de ses entreprises ?
- 30 • M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, l'informe que le Canton, ainsi que les communes de Romanel-sur-Morges, de Bremblens, d'Aclens et de Vufflens-la-Ville, ont créé un organe de gestion dans le contexte de la SRGZA (Système de gestion des zones d'activité) : la SSDA (Site stratégique de développement d'activités). Notre Commune y est représentée et l'objectif est d'améliorer la mobilité, de rechercher des solutions pour qu'on ait un changement dans la manière de fonctionner des entreprises. Les objectifs sont effectivement de rechercher des solutions pour qu'on puisse, dans le futur, accéder et sortir de la zone de la Plaine, mais aussi du Coteau et en direction de Romanel-sur-Morges. Les critères seront de passer, si possible, à 60 km/h toute la zone industrielle, d'améliorer les accès pour les piétons ainsi que les accès pour les transports publics. Tout est à l'étude et cela avance bien : on a régulièrement des séances dans ce contexte.
- 35 • M. Thierry Marchon rebondit sur cette discussion pour parler de la parcelle 1212. Cela fait bientôt deux ans que le bâtiment de service des CFF est construit, et que la surface d'installation de chantier située sur la parcelle 1212 est toujours grillagée et n'a pas été restituée comme telle. En attendant,
- 40
- 45

il y a beaucoup de plantes néophytes qui germent sur cette place. Une restitution de la part des CFF est-elle prévue prochainement ?

- 5 M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, lui répond que oui. Dans le cadre de la construction du P+R qui devrait débuter en janvier 2027 (mais, avec les CFF, il y a parfois des petits décalages), il est prévu de créer un parking provisoire sur cet emplacement pendant les travaux. A l'issue de ces travaux qui dureront six à neuf mois, la parcelle 1212 sera restituée à la Commune dans son état antérieur.
- 10 M. Thierry Marchon poursuit en s'interrogeant sur l'entretien de cette parcelle. Y a-t-il une convention qui est signée avec les CFF comme quoi ils doivent arracher les plantes néophytes qui y poussent ?
- 10 M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, lui répond que, pour toutes les autres parcelles, la Municipalité écrit régulièrement, notamment concernant les chardons. C'est un élément que la Municipalité peut effectivement prendre en compte et posera la question aux CFF de savoir ce qui se passera pour ladite parcelle jusqu'au moment où elle sera remise à l'horizon septembre-octobre 2027.
- 15 M. Raymond Lambelet rappelle que, lorsque les plans de la zone industrielle ont été émis, il était prévu de planter des arbres de 18 m de haut qui protégeraient un peu la visibilité sur la zone depuis le village. A ce jour, rien n'est fait. Il pense que, pour lutter contre la luminosité, ce serait très utile. Sa deuxième question porte sur un tout autre sujet et s'adresse au Bureau du Conseil. Il a entendu deux ou trois personnes qui n'avaient pas des bulletins de vote complets : ils leur manquaient les bulletins pour Vufflens-la-Ville au deuxième tour. Qui remplit les enveloppes des bulletins de vote qui sont envoyées aux citoyens ? Est-ce le Bureau ou un sous-traitant ?
- 20 Au sujet des arbres, M. Olivier Duperrut, Syndic, répond que le Conseiller a tout à fait raison. Le problème est que le terrain est de tellement mauvaise qualité que les arbres ne poussent pas à cet endroit. Il y a des plantations qui sont arrosées, mais cela ne prend pas. Il y a de l'entretien dans le cadre du SEVA (biodiversité), des arbres ont été replantés et sont entretenus, mais rien ne pousse. C'est impressionnant. Avec un bon terrain, les arbres auraient déjà grandi et atténueraient bien les problèmes de luminosité.
- 25 Mme Daniela Stettler relève qu'on parle de réduire la luminosité à travers Vufflens-la-Ville, ce qu'elle considère comme une excellente chose, et elle s'en dit est la première satisfaite. C'est d'ailleurs pour cela qu'elle s'est battue et qu'elle a obtenu gain de cause auprès du Canton et du Service de l'environnement. Est-ce qu'on ne pourrait pas demander aux entreprises de la zone de diminuer leur lumière. On n'est pas obligé d'être Manhattan ici... Si on ne peut pas mettre d'arbres, il faut qu'on fasse quelque chose pour que le dossier avance un peu : il faut aller à la source qui est la pollution lumineuse.
- 30 Sur la question des bulletins de vote, M. Yves Trottet, Président, informe que ceux-ci sont envoyés par le Canton. Le Bureau du Conseil n'a aucune vision sur les enveloppes qui sont envoyées, c'est hors de son contrôle. Par contre, si une personne constate qu'il manque du matériel de vote, elle a deux possibilités : soit elle peut passer au Greffe pour aller chercher les éléments complémentaires, soit elle peut venir le dimanche matin pendant les horaires d'ouverture du bureau de vote. Le Président se dit navré de la situation, mais qui est en tout cas indépendant de la volonté du Bureau, comme sans doute celle du Canton.
- 35 Sur la question de la luminosité, M. Olivier Duperrut, Syndic, précise qu'il y a l'aspect de la sécurité du travail. Ce sont souvent des plateformes logistiques qui travaillent la nuit : il y a des matériaux et des produits qui arrivent, des chargements, des circulations, comme pour la Coop ou Galliker. Les entreprises s'appuient sur cette problématique de la sécurité au travail, parce qu'elles sont obligées de s'éclairer pour pouvoir travailler et être dans les normes de la sécurité au travail. Il s'intéresse à la réponse que Mme Daniela Stettler a reçue du Canton, car, s'il existe un levier à activer pour pouvoir travailler avec ces entreprises, la Municipalité serait disposée pour l'utiliser. Il ne lui semble pas que la Municipalité ait reçu une copie du courrier dont parle Mme Stettler.
- 40
- 45

- 5
- Mme Daniela Stettler lui répond que non, peut-être pas, parce que la Municipalité n'a pas vraiment pu l'aider et qu'elle s'est battue seule de son côté. Mais elle envoie très volontiers ce courrier. Ce qu'elle y a mentionné, c'est qu'on nous taxe quelque chose comme 0,8 ct le kWh pour financer différents projets que le Canton nous impose, dont un qui portait justement sur la réduction de la pollution lumineuse. Elle a donc dit, sur un ton ironique, qu'elle ne payerait pas cette taxe. Mais cela montre bien qu'on ne peut pas faire payer certaines personnes alors que d'autres continuent de faire comme bon leur semble. L'entreprise qui a baissé ses lumières, mais qui ne les a pas éteintes, ce n'est pas une entreprise qui travaille la nuit. Elle n'a évidemment aucun problème avec le fait de sécuriser les personnes qui travaillent la nuit. Mais, concernant les entreprises qui ne travaillent pas la nuit, elle ne voit pas pourquoi cela devrait rester allumer 24h/24.
- 10
- M. Olivier Duperrut, Syndic, déclare que pour les entreprises qui sont illuminées, il y a une réglementation et une autorisation communale : à 22h cela doit être éteint. Que cela soit Demaurex, PanGas, etc. Il ose espérer que le Canton se soit approché de ces entreprises pour leur dire qu'elles sont hors la loi par rapport à leur lumière la nuit et les oblige à faire quelque chose. Car le Canton a quand même un bras de levier plus important que la Municipalité. Il remercie Mme Daniela Stettler pour la transmission future dudit courrier.
- 15
- M. Guillaume de Buren rappelle qu'il y avait une Commission des nuisances qui n'existe plus. Il s'agissait d'une commission municipale, c'est donc de la compétence de la Municipalité de la clore ou de l'ouvrir. Si ce sujet prend une grande importance dans notre Conseil, il invite ses collègues à faire une proposition de créer une commission des nuisances du Conseil communal à l'occasion de la nouvelle législature. Cette commission pourrait être chargée de formuler des propositions afin de traiter ces questions et d'éviter que l'on ne s'étende en discussions ici. Dans le cas où la Municipalité ne souhaitait pas une telle commission du Conseil, alors la nouvelle Municipalité devrait peut-être recréer une Commission des nuisances.
- 20
- M. Olivier Duperrut, Syndic, déclare que la Commission consultative de suivi de la Zone industrielle existe : il y a des communications deux fois par année, la dernière datant du 10 décembre 2025. Il y a deux membres du Conseil communal qui en font partie : MM. Hervé Bandini et Yves Trottet. Cette commission existe et fonctionne toujours.
- 25
- M. Yves Trottet, Président, quitte momentanément son rôle de Président pour donner quelques explications. Il y a effectivement ce suivi de la Zone industrielle. Il y avait une Commission des nuisances plus globale qui comprenait cinq membres au début de la législature actuelle. Elle a été dissoute, et la Commission consultative de suivi de la Zone industrielle a repris une partie, mais pas l'ensemble, des activités de la Commission des nuisances. Comme l'a relevé M. Guillaume de Buren, la Municipalité dispose de cette possibilité, tout comme le Conseil communal – et, à ce titre, il reprend son rôle de Président – de nommer une commission communale. Il serait peut-être aussi élégant de le faire au niveau de la Municipalité. Ce sera le travail de la future Municipalité.
- 30
- M. Vu Tran demande si la Commission consultative de suivi de la Zone industrielle pourrait aussi se charger de surveiller le respect des règlements.
- 35
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond que les règlements ne sont pas de la responsabilité de cette commission puisqu'ils sont déjà établis. La précédente commission avait un œil sur les projets que les entreprises allaient mettre à l'enquête, avec des échanges de rapports. Aujourd'hui, les permis sont tous délivrés, que ce soit HGC, Holcim, etc. Les projets de construction futurs dans la zone, il n'y en a plus, car il n'y a plus de terrain. En réalité, il y aura quand même le terrain du Canton avec la zone de débord, la Coop, Gratteloup et Valorsa. Mais cela concerne un projet futur, car cela patage un peu avec les CFF ; ce sont eux qui débloqueront les projets futurs avec la Coop, avec Gratteloup et Valorsa. Aujourd'hui, quand on discute avec la Commission consultative de suivi de la Zone industrielle, on laisse ouvert, on amène des propositions et on demande aussi aux membres de la commission les thèmes qu'elle aimerait développer. Ensuite, la Municipalité organise les rendez-vous
- 40
- 45

avec le Canton ou avec telle ou telle entreprise (comme H2M). Récemment, il y a malheureusement eu un petit couac : la Municipalité a fait une séance avec l'ARCAM, en oubliant d'informer les deux Conseillers communaux de la tenue de ce rendez-vous. M. Le Syndic s'en excuse encore auprès d'eux. La Municipalité se tient à l'écoute et se dit prête à prendre les éléments sous sa responsabilité afin de faire avancer les dossiers.

- M. Yves Trottet estime que ce sujet pourrait être repris le 25 juin 2026 lors de la séance d'assermentation, ou peut-être même préparé le 10 juin avant la séance d'assermentation.
- M. Eric Scharmay souhaite signaler que, sur le petit parking à côté du nouveau giratoire, il est impossible de passer pour aller se promener. C'est devenu un parking sauvage où il y a de nombreux bus qui stationnent. Ce n'est pas normal, il y a des bus qui s'y arrêtent pendant une semaine. Le Conseiller a même vu de la nourriture jetée dans le ruisseau.
- M. Pascal Berchier, Conseiller municipal, lui confirme que la Municipalité a remarqué ces véhicules et s'est approchée du Canton afin de trouver une solution pour les faire évacuer. Pour le moment, la Municipalité va installer des panneaux avec parcage à 6h afin d'amender les contrevenants.
- M. Yves Trottet, Président, rappelle les prochaines échéances. La première concerne la sortie récréative du 24 avril 2026 : il encourage vivement ses collègues à venir, car il estime que certaines discussions entre la Municipalité et le Conseil peuvent avoir lieu durant ce type d'évènement. Inscrivez-vous pour la visite et choisissez votre menu pour le souper qui suivra ! Concernant la séance du Conseil communal du 10 juin 2026, les membres vont recevoir une invitation à assister à une préséance, qui sera surtout destinée aux nouveaux et nouvelles Conseillers-ères. Le Président souhaite cependant que les anciens membres (qui représentent 60% de l'effectif) soient présents pour expliquer et transmettre leur savoir aux nouveaux. La préséance aura lieu à 19h et sera suivie de la séance usuelle à 20h. Concernant l'installation du nouveau Conseil communal, la séance d'assermentation se tiendra le 25 juin 2026 à 20h. La parole n'étant plus demandée, M. Yves Trottet, Président, clôt alors la discussion.

## CLÔTURE

Le Président, M. Yves Trottet, clôt la séance en remerciant l'assemblée pour sa confiance et sa collaboration et lui donne rendez-vous **mercredi 10 juin 2026, à 20h à la Grande salle.**

La séance est levée à 21h52.

## POINTS EN SUSPENS

### Suivi des objets relevant du droit de proposition des membres du Conseil communal

Forme de l'initiative	Titre	N° du Conseil / source	Réponse attendue de	Echéance
R.A.S.				